

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

SC9994

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-troisième session ordinaire
19 – 23 mai 2013
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/786(XXIII) Rev.1
Original : anglais

PROJET DE PROCLAMATION DU CINQUANTENAIRE

PROJET DE PROCLAMATION

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis à Addis-Abeba pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, qui a été créée le 25 mai 1963 ;

Rappelant avec fierté et amour-propre, le rôle et les efforts historiques des fondateurs du mouvement panafricain et des mouvements nationalistes, dont la vision, la sagesse, la solidarité et l'engagement nous ont conduits là où nous sommes aujourd'hui ;

Réaffirmant notre engagement aux idéaux du panafricanisme et à l'aspiration de l'Afrique à l'unité, et félicitant les Pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que les peuples africains du continent et de la diaspora pour la réussite de leur lutte contre le colonialisme, l'oppression et l'apartheid ;

Soulignant l'engagement de bâtir une Afrique unie et intégrée ;

Prenant en compte la vision de notre Union et affirmant notre détermination à « bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale » ;

Déterminés à prendre l'entière responsabilité de la réalisation de cette vision ;

Guidés par les principes de l'Acte constitutif de notre Union, notamment celui de l'égalité entre les hommes et les femmes, et les objectifs axés sur les populations ainsi que sur nos valeurs partagées ;

RECONNAISSONS QUE :

- I. **L'Organisation de l'unité africaine** a pu relever des défis internes et externes au cours de son existence, persévérer dans sa quête d'unité et de solidarité continentales, contribuer activement à la libération de l'Afrique du colonialisme et de l'apartheid, fournir une plate-forme politique et diplomatique aux générations de dirigeants qui se sont succédées pour les questions continentales et internationales et élaborer des cadres pour les programmes de développement et d'intégration de l'Afrique.
- II. **Et que l'Union africaine** a poursuivi la lutte continentale pour le développement, l'autodétermination et l'intégration, formulé une vision pour notre Union, déterminé le but ultime de bâtir une Afrique unie et intégrée, institué le principe de non-indifférence et le droit d'intervenir dans les États membres afin de protéger la vie et les droits des citoyens africains et jeté les bases de la consolidation de l'état de droit, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

- III. Toutefois, nous restons profondément préoccupés par les défis qui persistent dans la mise en œuvre du programme d'intégration, l'implication des populations dans les affaires de l'Union, la paix et la sécurité, l'alignement de notre cadre institutionnel avec la vision de l'Union, et la position de l'Afrique dans le monde, défis qui constituent des obstacles à la réalisation de notre vision.

PROCLAMONS, PAR CONSÉQUENT :

A. *Sur l'identité africaine et la Renaissance*

Notre foi inébranlable en notre destin commun, nos valeurs partagées et notre engagement au développement de l'identité africaine, à la célébration de l'unité dans la diversité et à l'institution de la citoyenneté africaine.

Notre engagement à renforcer les programmes de l'UA et les institutions des États membres visant à relancer notre identité culturelle, notre patrimoine, notre histoire et nos valeurs partagées et à désormais mettre en œuvre la décision de tous les États membres à arborer le drapeau de l'UA à côté de ceux des États membres et à chanter l'hymne de l'UA à la suite des hymnes nationaux.

Le caractère unique de l'histoire de l'Afrique, berceau de l'humanité, marquée par l'esclavage, la déportation, l'expropriation, l'apartheid et la colonisation, et nos luttes contre ces maux, qui a forgé notre destin commun et renforcé notre solidarité avec les peuples de descendance africaine.

Dans le cadre de la promotion de notre identité africaine, notre engagement à encourager et à harmoniser l'enseignement de l'histoire africaine dans toutes nos écoles et établissements d'enseignement.

B. *Sur l'agenda de l'intégration*

Notre engagement vis-à-vis de l'agenda d'intégration politique, sociale et économique de l'Afrique, et, à cet égard, accélérons le processus de réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine et prenons des mesures visant à bâtir une Afrique unie et intégrée. En nous appuyant sur les engagements et instruments existants, nous prenons notamment les mesures suivantes :

- L'établissement rapide de la zone de libre-échange continentale, la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes et des biens, l'accent étant mis sur l'intégration des marchés locaux et régionaux.

- La réalisation de progrès dans le projet de construction d'une Afrique unie à travers la mise en œuvre des cadres communs africains de gouvernance, de démocratie et des droits de l'homme et l'avancée rapide vers l'intégration et la fusion des CER en tant que blocs de construction de l'Union.

C. Sur l'Agenda pour le développement social et économique

Notre engagement à placer les peuples africains, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au cœur de nos efforts et à éradiquer la pauvreté. À cet égard, nous nous engageons à :

- Développer notre capital humain, qui est notre ressource la plus importante à travers l'éducation et la formation, en particulier dans la science, la technologie et l'innovation ;
- Éradiquer la maladie, en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ;
- Accélérer le développement des infrastructures en Afrique en vue de relier les peuples, les pays et les économies africains en tant que moteur du développement humain, social, culturel et économique. À cet égard, nous nous engageons à atteindre nos objectifs stratégiques dans les domaines du transport, des TIC, de l'énergie et des autres infrastructures sociales en engageant à cette fin des ressources nationales, régionales et continentales ;
- Nous approprier, à utiliser et développer nos richesses et nos ressources naturelles à travers la valeur ajoutée et en tant que base de l'industrialisation, du développement du commerce et du tourisme intra-africains, en vue de favoriser l'intégration, le développement et la croissance économique ;
- Préserver nos terres arables pour les générations actuelles et futures et développer notre production agricole et notre industrie agroalimentaire afin d'éradiquer la faim et la malnutrition et d'assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance ;
- Veiller à ce que notre programme de développement réponde aux besoins de nos peuples et à ce qu'il soit ancré dans la préservation de notre environnement pour les générations actuelles et futures, y compris la lutte

contre la désertification et l'atténuation des effets du changement climatique, notamment dans les États insulaires et les États sans littoral.

D. Sur la paix et la sécurité

Notre détermination à instaurer une Afrique exempte de conflits, à faire de la paix une réalité pour tout notre peuple et à débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits. Nous nous engageons également à ne pas léguer aux générations africaines futures les lourds fardeaux que sont les conflits. À cet égard, nous nous engageons à :

- Nous attaquer aux causes profondes des conflits, à mettre fin à l'impunité, à renforcer les institutions juridiques aux niveaux national et continental, à instaurer la responsabilisation conformément à notre responsabilité collective à l'égard du principe de non-indifférence ;
- Nous attaquer aux sources de conflit récurrentes et nouvelles telles que la piraterie, le trafic de drogues, le trafic des êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, à savoir le terrorisme, le crime transnational et organisé, à saisir toutes les opportunités pour faire avancer le programme de prévention des conflits, d'établissement de la paix, d'appui à la paix, de réconciliation nationale, de reconstruction et de développement post-conflit ;
- Lancer un appel pour une Afrique exempte d'armes nucléaires et pour un désarmement nucléaire global, la non-prolifération et l'utilisation, à des fins pacifiques, de l'énergie nucléaire ;
- Entreprendre la mise en œuvre effective des accords sur les mines antipersonnel et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

E. Sur la gouvernance démocratique

Notre détermination à ancrer nos sociétés, nos gouvernements et nos institutions dans le respect de l'état de droit, de la dignité et des droits de l'homme, de la participation populaire, de la gestion de la diversité, de l'inclusion et de la démocratie. À cet égard nous :

- Réitérons notre rejet de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement et toute tentative de prise de pouvoir par la force ;
- Nous engageons à renforcer la gouvernance et les capacités de nos institutions pour répondre aux aspirations de notre peuple ;

- Promouvoir la participation de notre peuple à travers des élections démocratiques et la responsabilisation dans la gestion des affaires publiques.

F. *Sur la détermination de l’Afrique à prendre son propre destin en mains*

Notre résolution à prendre notre destinée en main et notre engagement à favoriser l’autosuffisance en mobilisant nos ressources intérieures sur une base prévisible et durable en vue de renforcer les institutions et de faire avancer notre agenda continental.

Notre engagement à achever entièrement le processus de décolonisation en Afrique, à protéger les droits à l’autodétermination des peuples africains sous domination coloniale, et à résister à toutes les formes d’influences défavorables pour les intérêts du continent.

Notre engagement à mettre pleinement en œuvre les cadres continentaux et universels pour éliminer les causes profondes de la situation dans laquelle se trouvent les personnes déplacées et les réfugiés en Afrique.

G. *Sur l’Afrique dans le monde*

Notre engagement à prendre la place qui nous revient dans le cadre général de la gouvernance politique, sécuritaire, économique et sociale vers la réalisation de la Renaissance de l’Afrique. À cet égard, nous nous engageons à :

- Poursuivre la lutte mondiale contre toutes formes de racisme et de discrimination, la xénophobie et les intolérances connexes ;
- Faire progresser la coopération internationale pour promouvoir et défendre les intérêts de l’Afrique ;

En tant que chefs d’État et de gouvernements conscients de notre responsabilité, notre engagement à agir de concert avec nos peuples et la diaspora pour réaliser notre vision du panafricanisme et de la Renaissance africaine.

Notre engagement à concrétiser les idéaux et objectifs ci-dessus dans le contexte de notre Agenda à l’horizon 2063 grâce à un processus axé sur les peuples pour la réalisation de notre vision d’une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle-même.

Adoptée par la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine à Addis-Abeba, le 27 mai 2013.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Draft 50th anniversary proclamation

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4325>

Downloaded from African Union Common Repository